

Quels éléments prendre en compte au titre de la masse salariale de référence ?

	oui	non
Gains et rémunérations soumis à cotisations	X	
Indemnités versées à l'occasion de la rupture du CDI		X
Indemnités versées à l'occasion de la rupture du CDD	X	
Indemnité transactionnelle (Part exonérée de cotisations)		X
Indemnité transactionnelle (Part soumise à cotisations)		X
Participation aux résultats (participation, intéressement)		X
Rémunération des salariés mis à disposition (entreprise d'accueil)		X